

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation mieux se connaître et mieux communiquer avec le DISC

SESSIONS 2026

Le 27 mai 2026 à Paris

Je suis intéressé(e) mais non disponible,
je souhaite être recontacté(e)

Cadre réservé à **AMPLITUDE**

N° _____

DF _____

DR : _____

Com _____

PARTICIPANT

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Portable : _____

Email : _____ Téléphone : _____

SOCIÉTÉ

Nom & adresse : _____

CP / Ville : _____

Responsable formation : _____ Email : _____

Obligatoire : interlocuteur pour envoi du dossier complet de sa formation par e-mail
(convocation, convention...)

Nom et prénom : _____ Email : _____

REGLEMENT

Nom et adresse : _____

Interlocuteur : _____ Téléphone : _____

N° Adhérent + N° dossier (si organisme de gestion de fonds de formation) : _____

Prix : 850€ HT / Personne (profil DISC inclus) tout compris (pauses, déjeuners, supports de stage, participation aux frais de location salle/matériel.

Bulletin à nous retourner scanné à formation@amplitude.email

Date et signature :

Cachet de l'entreprise :

* Comment nous avez-vous connu ?

Recommandation

E-mailing

Internet

Interlocuteur Amplitude

* Je souhaite recevoir des informations sur

Formation

Accompagnement individuel

Accompagnement collectif

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tarif

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les repas ainsi que les pauses sont compris dans le prix de la formation.

Conditions générales de vente

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre d'Amplitude. En cas de paiement effectué par un OPCO, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont vous dépendez. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que vous retournez signé à Amplitude. En cas de prise en charge partielle par votre OPCO, la différence vous sera directement facturée. Si l'accord de prise en charge de votre OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous seront facturés. Le chèque d'acompte vous sera restitué après validation de la prise en charge de l'OPCO.

Garantie de participation apportée par Amplitude

Nous programmons toutes nos formations au minimum 3 fois dans l'année. La recherche de la bonne composition des groupes peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, Amplitude se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

Cas d'empêchement d'un participant

Pour favoriser un bon apprentissage, nous portons un soin particulier à la composition des groupes participants. Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure. Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le participant empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur commercial le plus rapidement possible afin de trouver une autre solution.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 15 jours francs avant le début de la formation), nous nous réservons la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire :

- 100 % du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 50 % du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 15 jours avant le début de la formation.

En cas de report trop tardif (moins de 15 jours francs avant le début de la formation), nous nous réservons la possibilité de facturer une indemnité forfaitaire de 150 Euros H.T.

L'acquittement de ce dédit ou de cette indemnité forfaitaire ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle. Il n'y a pas d'indemnité en cas d'annulation ou de report dans un délai supérieur à 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Les documents légaux

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise. La facture et l'attestation de participation seront adressées en un exemplaire à l'issue de la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.